

<https://ricochets.cc/L-incompetence-coupable-des-sous-traitants-du-Linky.html>



L'incompétence coupable des sous-traitants du Linky

- Les Articles -



Date de mise en ligne : jeudi 28 juin 2018

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Récemment paraissait sur un réseau social aussi connu que mal famé, une annonce de recrutement pour des poseurs de Linky, postée par un sous-traitant d'Enedis.

L'annonce, bizarrement, disparaissait rapidement après les sarcasmes d'un internaute impertinent. L'image disparue montrait un technicien posant un capteur communiquant Linky.

(Appel est d'ailleurs fait aux lecteurs qui auraient récupéré cette photo, qu'ils peuvent télécharger sur le site de Ricochets.cc.)

La pose d'un Linky se fait sous tension, pose dangereuse pour l'opérateur et l'environnement. Une procédure très stricte doit être suivie, nécessairement connue de l'opérateur, obligatoirement titulaire d'une habilitation appropriée (BR).

Trois erreurs graves se décelaient sur la photo disparue, à l'angle plutôt serré. Plus large, d'autres irrégularités seraient probablement apparues.

- ▶ Le « technicien » ne porte pas de gants isolants
- ▶ Le « technicien » n'a pas abaissé sa visière, pourtant bien visible sur le cliché incriminé : en cas de court-circuit, tout matériel électrique est susceptible d'exploser, de défigurer l'opérateur, de lui faire perdre la vue...
- ▶ Le technicien porte un gilet de sécurité orange. Or, ce genre de gilet, en matière synthétique, est inflammable. En cas d'accident électrique, il peut transformer l'opérateur en torche vivante, feu qui éventuellement pourrait se communiquer à l'immeuble et rôtir quelques occupants. Un électricien qui se respecte ne porte que des vêtements ininflammables.

Etrange sous-traitant électrique, capable de démonter en une seule photo l'ampleur de son incompétence. Incompétence qui engage lourdement sa responsabilité vis-à-vis du salarié, mais également de potentielles victimes tierces.

Consternant mais pas surprenant

Dans ces conditions, les constats que tiraient sur le sujet du Linky dès octobre 2017 la revue Que Choisir, s'ils sont consternants, n'ont rien de surprenant. Pour les résumer en quelques mots : en cas de pose du Linky, la probabilité est forte (1/4) que vous rencontriez des problèmes électriques inédits : lampes aux comportements erratiques, cartes électroniques grillées, contenus de congélateurs perdus, déconnexions internet ou disjonctions répétitives, options tarifaires disparues, etc. La France, décidément, forme de brillants ingénieurs...

Sans oublier un cas au moins de « barbecue », selon la délicate formule qu'emploie la pègre marseillaise quand elle fait griller la concurrence...

Vous réclamez ?

Enedis vous enverra vous faire voir. Enedis ? « Un Etat dans l'Etat » affirme Que Choisir.



Post-scriptum :

Illustrations

Lettrine :

explosion électrique

Dans le texte :

Opérateurs d'Enedis intervenant récemment sous tension sur le réseau de distribution propriétaire de la ville de Crest, dans le cadre d'une délégation d'entretien et de gestion. Les procédures de sécurité sont respectées.

Quant à ses sous-traitants, Enedis n'est pas juridiquement responsable de leurs agissements. C'est tout l'intérêt de la sous-traitance.